

Règles applicables aux projets labellisés par le Pôle Images & Réseaux

Le porteur de tout projet et/ou ses partenaires peuvent solliciter le Pôle pour les aider au montage du projet et éviter des écueils (recherche de partenaires, orientation vers le bon guichet de financement, règles de sélection, relecture des documents de candidature...).

Tout projet peut être présenté sous la forme d'un avant-projet au Comité de Sélection et de Validation (CSV) en vue de recueillir les avis des experts sous forme de fiche-conseils au plus tard le mois précédant le mois de clôture de l'appel à projets.

Tout projet qui sollicite une labellisation du Pôle devra en faire la demande, fournir les documents demandés au minimum 6 jours avant le passage en CSV et être présenté en CSV conformément à nos procédures.

Soutien au porteur de projet

Le porteur d'un projet labellisé par le pôle :

- Reçoit une attestation de labellisation, destinée à accompagner le dossier projet déposé dans le cadre de l'appel à projets.
- Est encouragé à mentionner la labellisation du projet par Images & Réseaux dans sa communication.

Le porteur d'un projet labellisé par le pôle et financé :

- Bénéficie d'un référent au sein de l'équipe projet (le « correspondant Pôle » du projet).
- Bénéficie du suivi du projet par le Pôle et des services afférents pendant la durée du projet et jusqu'à 7 ans après la fin du projet (lien avec les financeurs, comité de valorisation, communication et promotion du projet...).
- Est intégré dans la liste des chefs de projets du Pôle et à ce titre reçoit les différentes publications du Pôle.
- A accès aux Espaces Collaboratifs publics d'Image & Réseaux et peut disposer d'un Espace privé et sécurisé dédié au projet notamment pour permettre la diffusion de documents entre partenaires.
- Dispose d'une présentation résumée du projet sur le site Web du Pôle (www.images-et-reseaux.com).
- Bénéficie d'une fiche média réalisée gratuitement par le Pôle dès le lancement du projet et mise à jour à l'issue du projet avec les résultats finaux.
- Bénéficie d'un article sur le Mag numérique, blog collaboratif géré par le Pôle.
- Est invité à présenter le projet lors d'événements organisés par le Pôle et s'engage, si les résultats du projet sont positifs, à le faire au moins une fois.

Engagement du porteur de projet

Le porteur d'un projet en cours de labellisation par le pôle, dans le cadre du consortium qu'il anime :

- Présente au CSV le projet avec les partenaires adéquats afin de pouvoir répondre aux questions du CSV concernant l'ensemble du projet, notamment les innovations technologiques et les retombées économiques.
- Exige que tout partenaire du projet, dont les ressources impliquées dans le projet sont majoritairement situées sur le territoire d'Images & Réseaux (Régions Bretagne et Pays de la Loire), adhère au pôle Images & Réseaux avant la date de présentation du projet au Conseil d'Administration pour labellisation. L'adhésion à un autre pôle collabellisateur dispense de l'obligation précédente si l'activité du partenaire située sur le territoire n'est pas majoritairement liée au numérique.

Le porteur d'un projet labellisé par le pôle et financé, dans le cadre du consortium qu'il anime :

- Informe le CSV de toute évolution du projet après labellisation portant sur une variation de plus de 10% des coûts, des moyens humains ou de la durée, d'une évolution du partenariat, d'une réorientation du projet modifiant les livrables.
 - Exige de ses partenaires les éléments contractuels relatifs à :
 - ➔ la date de lancement du projet, sa durée,
 - ➔ par partenaire :
 - les moyens humains,
 - l'investissement en k€ (matière et main d'œuvre),
 - l'aide accordée (subvention, avance remboursable) et le financeur concerné,
 - la durée de réalisation, extension comprise, octroyée par le financeur.
- et les communique au pôle, dès qu'il en a connaissance (retour des financeurs).

- S'engage ainsi que ses partenaires concernés, à être adhérent au pôle et à jour de leurs cotisations, pendant toute la durée du projet, au minimum.
- Met en œuvre avec son correspondant Pôle un avancement régulier du projet basé sur les mécanismes demandés par les financeurs et l'invite notamment aux réunions suivantes :
 - à la réunion de lancement du projet,
 - aux réunions d'avancement demandées par les financeurs,
 - au bilan du projet,

Le porteur s'engage à réaliser et transmettre les comptes-rendus de ces différentes réunions à son correspondant Pôle.

- Répond aux sollicitations éventuelles du pôle pour venir présenter un avancement du projet.
- Après la fin du projet, chaque partenaire transmettra les retombées économiques du projet au correspondant Pôle à intervalles réguliers et notamment lors des suivis post-projet réalisés par le Pôle, pouvant avoir lieu jusqu'à 7 ans après la fin du projet (exigences des financeurs).
- Les partenaires pourront participer au Comité de Valorisation pour être appuyés dans leurs démarches de valorisation (ventes à l'export, financement, protection intellectuelle, rencontre de grands comptes...).

Communication

Afin d'obtenir une visibilité maximale pour le projet labellisé et financé :

- Les partenaires du projet sont responsables du nom qu'ils donnent à leur projet. Ils doivent s'assurer que ce nom est exempt de droit de propriété interdisant son usage (notamment par le pôle) dans des opérations de communication.
- Le projet participe, dans la mesure du possible, aux événements du Pôle pendant la réalisation du projet ou à la suite de celui-ci.
- Le projet mentionne la labellisation par le Pôle dans toute communication faite par le projet en intégrant le logo du Pôle.
- Le chef de projet transmet au Pôle un texte succinct décrivant les événements importants du projet de façon à alimenter les différents organes de communication du pôle, des photos libres de droit (équipe, démo...) ou tout élément visuel (vidéos / graphiques) ainsi que les logos des partenaires du projet, permettant au service Communication du pôle de communiquer autour du projet, de son avancement et de ses retombées.